

## **LA LETTRE D'ORGECO ISERE N°2** **2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2015**

### **PLEIN FEU SUR L'AUTOMOBILE CLUB DAUPHINOIS : UN NOUVEAU PARTENAIRE D'ORGECO 38**

L'automobile club dauphinois est une association loi 1901 qui propose de nombreux services à ses adhérents

- ❖ Il apporte les conseils personnalisés lors de réunions thématiques : nouvelles dispositions du code de la route, conseil, pour compléter un constat amiable.
- ❖ Il organise des stages de récupération des points de permis de conduire.
- ❖ Il permet une réduction au titre d'adhérent dans des centres de contrôle technique agréés par le club.
- ❖ Il fait bénéficier les adhérents en option de formules de couvertures supplémentaires de tarifs compétitifs (ex: assurance rapatriement).
- ❖ Il vous dépanne, même devant chez vous (selon la formule des options choisies).
- ❖ Il vous permet de bénéficier d'avantages exclusifs auprès de prestataires locaux (professionnels, commerçants)
- ❖ Si vous êtes passionnés d'autos, de camping-cars, de voitures anciennes, de sports mécaniques de nouvelles technologies, d'hybrides et d'électriques ou si vous souhaitez connaître les dates de sessions de stages de sensibilisation pour les conducteurs en infraction.

N'hésitez pas à contacter l'automobile Club Dauphinois

Horaire : 8h30 – 12h -30 13h30 – 16h30

Adresse 107 rue des alliés 38100 Grenoble

Téléphone : 04 38 49 81 90

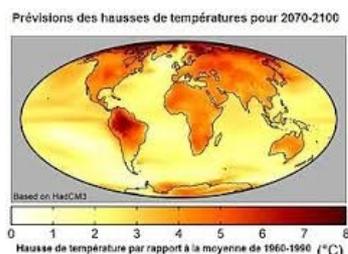
Mail : info@ac38.org

Adhérent d'ORGECO, vous bénéficiez de la part de l'automobile club dauphinois de tarifs préférentiels.

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à contacter ORGECO 38



## Réchauffement climatique quelques-unes de ses conséquences inquiétantes !



Le climat de la France change, il devient plus chaud, et plus extrême. Pour la période 2020-2050, quelles que soient les politiques entreprises, les températures risquent d'augmenter de 0,6° à 1,3°, toutes saisons confondues.

La hausse des températures sera probablement plus élevée dans le sud Est, que dans les autres régions, et probablement plus importante en été.■

Il est également à craindre une augmentation des pluies, avec probablement une aggravation d'évènements extrêmes : canicule, sécheresse accrue dans les zones arides, inondations dans les zones humides, submersion des zones côtières.■

La recrudescence des périodes sèches, qui n'est pas contradictoire avec l'augmentation des précipitations, ne sera pas sans conséquence sur notre économie : baisse de la production des céréales, baisse des rendements agricoles, destruction des forêts, modification des conditions d'élevage.

L'avenir climatique de la France dépendra de la mise en place de politique de réduction des émissions. Si au niveau mondial, des efforts ne sont pas réalisés, la France connaîtra une hausse possible des températures entre 2,6° et 5,3° durant la période de 2070 à 2100.

### Résiliation des contrats d'assurance : nouvelles dispositions

L'article L 113-15-2 du code des assurances a introduit la possibilité de résilier à tout moment un contrat d'assurance.

Un décret du 31-12-2014 précise les contrats concernés par cette faculté de résiliation :

- Assurance multirisques habitation
- Assurance automobile
- Assurance affinitaire : assurance prise en complément de la vente d'un bien, ou d'un service.



### **Date d'effet de ce nouveau droit**

Le nouveau droit s'applique pour les contrats conclus à partir du 1 janvier 2015, et à condition d'avoir été assuré auprès de l'assureur que l'on veut quitter pendant au moins 1 ans.

Ex : Madame Martin souscrit un contrat d'assurance multirisques habitation le 4-01-2015. Elle pourra bénéficier de la possibilité de résilier le contrat à tout moment, à partir du 04/01/2016

### **Contrats souscrits avant le 1/01/2015.**

Le droit de résiliation est applicable à compter de la date de la prochaine reconduction tacite.

Ex : contrat d'assurance voiture souscrit le 1-07-2014, possibilité de résilier le contrat à tout moment à partir du 1-07-2015.

### **Rappel des autres droits de résiliation**

Il subsiste pour l'assuré bénéficiant d'un contrat d'assurance à tacite reconduction la possibilité de résilier 2 mois avant la date d'échéance son contrat.

Toutefois, si son assureur ne lui a pas transmis l'avis d'échéance moins de 15 jours avant la période de résiliation, l'assuré dispose d'un délai supplémentaire de 20 jours pour résilier.

Ex : date de tacite reconduction le 1-08-2015

La résiliation peut être demandée le 31-05 au plus tard. Si l'assureur n'a pas transmis l'avis d'échéance avant le 15-07, l'assuré dispose d'un délai de résiliation allant jusqu'aux 20-08-2015.

Si le courrier de résiliation est reçu après la date d'échéance, le contrat peut être résilié à tout moment.

### **Modalités à respecter**

Pour les contrats d'assurance automobile, et multirisque habitation, le nouvel assureur sollicité effectue lui-même les démarches.

L'assuré notifie auprès du nouvel assureur son choix de résilier son ancien contrat d'assurance.

Pour les contrats d'assurance affinitaire c'est à l'assuré de faire les démarches par lettres R.A.R.

### **Date d'effet de la résiliation**

Un mois après que l'assureur ait reçu la notification

### **Récupération éventuelle de prime ou cotisation pour la période non couverte par l'ancien assureur.**

Remboursement dans un délai de 30 jours à compter de la date de résiliation.

## **Allergie au gluten consulter votre médecin... avant de le supprimer**

2 millions de personnes en France seraient intolérantes au gluten, une protéine du blé qui peut déclencher une réaction immunitaire entraînant une inflammation de la muqueuse intestinale.

On trouve du gluten dans le pain, les pâtes, les viennoiseries, les plats préparés, certains desserts.

Avant de supprimer totalement le gluten, il est recommandé de consulter un médecin.

Dans le cas d'une simple sensibilité au gluten l'éviction du gluten, peut apporter un certain confort à la personne.

Dans tous les cas il est conseillé d'en parler avec son médecin.



## **Le sel l'ennemi de notre santé ?**

Une consommation trop importante de sel peut nuire à la santé : risque d'hypertension, d'AVC, d'infarctus.

Notre consommation de cet exhausteur de goût reste trop élevée : 6,5 à 8 grammes par adulte.

Nous dépassons d'environ 5 grammes des recommandations de l'OMS.



## **Ayant donc la main légère en cuisine et à table.**

Epices, ail, oignons, herbes aromatiques ajoutés à nos préparations nous aiderons à réduire notre consommation de sel.

Attention au sel caché il représente, 86 % du sel absorbé. On le trouve en quantités importantes dans : les soupes, les plats cuisinés, les jus de légumes, les viennoiseries, la charcuterie.

En quantité raisonnable le sel aide à bien répartir l'eau dans le corps, à réguler la pression et le volume sanguin. Il est un aliment essentiel au bon fonctionnement des muscles.

## **Patient vous avez des droits dont celui de demander votre dossier médical.**



Tout patient peut demander à accéder à son dossier médical auprès d'un professionnel ou d'un établissement de santé. Cette demande peut être également faite, par son ayant droit (lorsque le patient est décédé), ou par le titulaire de l'autorité parentale (pour les mineurs), par le tuteur pour les personnes sous tutelle.

La communication du dossier médical doit intervenir au plus tard dans les 8 jours qui suivent la demande.

Ce délai est de 2 mois si les informations remontent à plus de 5 ans.

La personne sollicitant son dossier a accès à l'ensemble des informations qui ont été nécessaires pour poser un diagnostic, délivrer un traitement...

Exemples: résultats d'examen, comptes rendus opératoire, consultations.

L'accès aux informations se fait, au libre choix du demandeur: par consultation sur place ou par l'envoi des documents.

Les frais de délivrance, de l'envoi des copies, sont à la charge du demandeur.

### **Cas particuliers.**

Une personne mineure peut s'opposer à ce qu'un médecin transmette le dossier médical à la personne détenant l'autorité parentale.

L'ayant droit d'une personne décédée peut avoir accès au dossier médical sauf volonté contraire exprimée en son temps par la personne décédée.

L'ayant droit doit motiver sa demande.

## **JEUDI 9 Avril 2015 :**

### **Journée mondiale de la santé, plus journée européenne des droits des atteints**

70 % des Français disent ne pas connaître leur droit en matière de santé

82 % n'ont jamais entendu parler du représentant des usagers

Le collectif inter associatif sur la santé Rhône Alpes (CISS RA) se mobilise pour informer et sensibiliser tous les acteurs de la santé.

Pour plus d'information consulter le site du CISS RA [www.cissra.org](http://www.cissra.org)

## **Halte au gaspillage alimentaire !**

Chaque français jette entre 20 et 80 kg d'aliment par an : plats encore emballés, restes de repas, fruits ou légumes abimés.

Nous pouvons combattre ce gaspillage avec quelques astuces :

- Acheter en quantité selon ses besoins,
- Congeler les restes de repas,
- Cuisiner les légumes moins frais : ex. sauce tomate avec des tomates un peu molles.
- Conserver dans une boîte en fer les biscuits, le pain de mie,
- Confectionner des compotes avec des fruits abimés,
- Conserver les pommes de terre dans un endroit sombre.

## **Lecture des étiquettes des produits alimentaires**

### **TEST**

1. Quels sont les objectifs de la législation concernant les étiquettes ?

- ◆ Permettre aux consommateurs de comparer les produits
- ◆ Présenter un nouveau produit
- ◆ Maintenir l'intégrité de l'environnement

2. le contenu des étiquettes des produits Vendus est rédigé

- ◆ En langue du pays d'origine
- ◆ En français
- ◆ En abréviation

3. les additifs font-ils partie :

- ◆ Des ingrédients ?
- ◆ Traduisent-ils la valeur énergétique du produit ?
- ◆ Marquent-ils l'identification du produit ?

4. quels aliments doit-on privilégier :

- ◆ Les céréales ?
- ◆ Les sucres ?
- ◆ Ou les aliments riches en acide gras saturé ?



5. La taille minimum d'écriture sur l'étiquette :

- Est libre
- 1,2 mm
- 1,5 mm

## Réponses au quizz : lecture des étiquettes

- 1) a. permettre aux consommateurs de comparer les produits en clarifiant et simplifiant les étiquetages alimentaires
- 2) b. en langue française : toutes les mentions inscrites sur l'étiquetage doivent être rédigées en langue française et sans autres abréviations que celles prévues par la réglementation ou les conventions internationales.
- 3) a. on entend par ingrédient toute substance y compris les additifs utilisés dans la fabrication ou la préparation des denrées alimentaires et qui est encore présente dans le produit fini, éventuellement sous une forme modifiée.
- 4) a. les céréales qui apportent l'énergie à long terme
- 5) b. la taille minimum d'écriture doit être de 1,2 mm

## L'étiquetage des produits alimentaires... trop complexe... peu lisible...



Difficile d'être véritablement informé et de manière appropriée sur les produits consommés quotidiennement, les étiquettes comportent 40 informations parmi lesquelles il est difficile de s'y retrouver.

Les lires, les comprendre, relève du parcours du combattant, ou du jeu de piste, d'autant qu'il faut en prendre connaissance en faisant les courses.

Depuis longtemps les associations demandent aux pouvoirs publics de donner une information complète, claire qui permette aux consommateurs d'acheter en toute connaissance de cause.

Ce système pourrait être basé sur des couleurs et des lettres.

Pour l'instant les pouvoirs publics n'ont pas donné suite à cette revendication.

Cependant depuis le 13-12-2014 certaines mentions sont devenues obligatoires (dénomination du produit, poids net, liste d'ingrédients, date d'emballage, date limite de consommation,

mode d'emploi, pays d'origine, nom et adresse du fabricant, liste des ingrédients). Les allergènes sont mis en avant. Ainsi, tout ingrédient ou substance allergène utilisée dans la production d'une denrée alimentaire et présente dans le produit fini doit être étiquetée.

Conseils pour bien lire une liste d'ingrédients

### ***Limiter les additifs alimentaires :***

Sur l'étiquette le nom de l'additif est précédé de la lettre E et d'un numéro

On distingue

- Les colorants série E 100
- Les conservateurs série E 200
- Les antis oxygènes série E 300
- Les émulsifiants, stabilisants, gélifiants série E 400
- Les acidifiants, exhausteurs de goût... série E 500 à 550
- Les ingrédients sont inscrits du plus important quantitativement au moins important dans cette liste



### ***Limiter « huile hydrogène », « huile de palme »***

### ***A partir du 13-12-2016 l'étiquetage nutritionnel devient obligatoire :***

Valeur énergétique, renseignement des compléments alimentaires : teneur en sodium, vitamines, minéraux.

Ces nouvelles réglementations en matière d'étiquetage ne seront certainement pas suffisantes pour permettre aux consommateurs de faire un choix éclairé lors de l'achat de produit.

L'intérêt des consommateurs pour une alimentation saine doit être soutenu par une réglementation plus simple et plus claire.

## **Le e-commerce explose**

Le e-commerce c'est 45 milliards d'euros de vente en 2012. Sa progression est de plus de 180% en 5 ans.

33 millions de consommateurs achètent en ligne.



## **Indice de prix selon l'INSEE**

L'indice des prix à la consommation a baissé sur un an de 0,4 %. La baisse des prix en janvier 2015, -1 % s'explique par la répercussion des soldes d'hiver, et le recul des produits pétroliers.

En revanche les prix des produits alimentaire augmentent de 0,1 % en janvier 2015 en raison du rebond du coût des produits frais.

## **ORGECO 38, une association efficace : exemple de litige résolu par ORGECO**

Madame x a fait des études de droit, il y a quelques années. Elle a un litige avec un fournisseur de meubles, mais pense en raison de ses connaissances juridiques pouvoir le résoudre. Mais seule elle ne parvient pas à obtenir satisfaction. Elle s'adresse alors à l'ORGECO 38.

Madame x a passé commande de meubles sur un site internet en septembre 2014 et règle le jour même la somme de 2 750 €. La livraison doit être faite début octobre 2014.

Malgré l'insistance de Madame x la date de livraison est sans cesse repoussée. Fin novembre, Madame x demande par lettre R.A.R. l'annulation de sa commande. Son courrier reste sans réponse.

Madame x s'adresse à ORGECO 38, nous avons confirmé, auprès de la société, la demande d'annulation de sa commande et obtenu après négociation le remboursement intégral de la somme versée.

## **Attention aux démarchages téléphoniques**



Les consommateurs continuent à se faire avoir par des opérateurs téléphoniques qui proposent de nouveaux contrats.

Trop d'entre nous par lassitude ou naïveté transmettent ou donnent un Relevé d'identité bancaire. Les consommateurs se trouvent alors titulaire de contrat dont ils ne veulent pas, et doivent faire face à des frais exorbitants : 300 à 400 €

Soyons donc vigilant et n'hésitez pas à contacter ORGECO en cas de difficulté.

### **ORGECO 38 recherche des bénévoles**

ORGECO 38, Association de proximité, dont la seule ambition est d'aider les consommateurs recherche des bénévoles.

Si vous disposez d'un peu de temps, si vous souhaitez intégrer une équipe pour contribuer à faire avancer un projet, si vous voulez aider, tisser du lien social, défendre une cause, n'hésitez pas à contacter ORGECO.

Téléphone : 04.38.12.96.44

Mai : [orgeco38@gmail.com](mailto:orgeco38@gmail.com)

Nous recherchons des bénévoles dans différents secteurs d'activité :

- Communication (mise à jour du site)
- Accueil des consommateurs (Grenoble, La Mure, La Côte St André)
- Secrétariat
- Domaine juridique

## **Notre compétence pour le respect de vos droits**

**N'hésitez pas à nous joindre**

**Téléphone : 04.38.12.96.44**

**Mai : [orgeco38@gmail.com](mailto:orgeco38@gmail.com)**

**Site internet : [www.orgeco38-isère.net](http://www.orgeco38-isère.net)**